

Le Métallo

Journal de la CGT du Site de Sochaux Février 2015 Bis

Congés 2015 : 300 grévistes

La semaine dernière, la CGT appelait les salariés à se mobiliser contre le mauvais accord présenté par la direction concernant le fractionnement des congés 2015.

Lors des rassemblements du jeudi 12 février 2015, les débats ont tourné autour des mauvaises conditions de travail que la direction nous impose au nom d'une compétitivité qui ne sert que l'intérêt de quelques-uns.

Au total, ils étaient 300 à exprimer leur rejet de cette politique de flexibilité, bravo à eux !

Vol du samedi 02 janvier 2016

La direction veut nous prendre un jour de congé le samedi 02 janvier 2016, contrairement à ce que prévoit l'accord central PCA sur les congés qui précise que la 5^{ème} semaine est fixée comme suit : Du 24 au 31 décembre 2015, ce qui fait bien, 6 jours de congés payés ouvrables.

C'est le cas aussi dans toutes les usines du Groupe, **sauf Sochaux et Rennes.**

Avec la prise imposée des 17 août et 23 décembre, cela ne nous laisse que 3 jours de reliquat de congés payés qui ne pourront être pris qu'en fonction des disponibilités dans les UEP.

Certains syndicats communiquent peu sur le sujet ou pensent carrément qu'il s'agit d'une avancée non négligeable !

La CGT demande aux salariés de continuer à se faire entendre pour refuser ce braquage de nos congés payés, qui nous appartient.

Jusqu'où iront-ils ?

La direction veut nous obliger à fractionner nos congés pour mieux nous faire accepter un fractionnement plus important dans les années qui viennent. La direction annonce déjà une fermeture de seulement 2 semaines l'an prochain pour les sites en lancement.

Laisser faire aujourd'hui, c'est accepter de plus en plus d'atteintes à nos droits. Pour la direction, il s'agit de réduire les stocks pour ne pas payer d'impôts et réduire les surfaces de parkings. Encore une fois, cette réduction des coûts de production ne profitera pas aux salariés .

Jours de fractionnement supplémentaires

La direction ne manque jamais d'imagination quand il s'agit de nous faire les poches. En effet, si l'accord « congés 2015 » est signé, elle nous demandera de remplir un formulaire de choix pour la prise des 3 jours restants.

Si les jours sont pris en dehors de la période estivale (du 1^{er} mai au 31 octobre 2015), la loi prévoit un jour de congé supplémentaire lorsque le salarié prend entre 3 et 5 jours de congés et 2 jours de plus lorsqu'il prend 6 jours.

Mais, attention, en signant le formulaire, vous renoncez au bénéfice des jours supplémentaires de fractionnement.

La CGT vous invite à refuser ces atteintes à nos droits et à ne pas signer le formulaire de choix. La feuille verte suffit.

La proposition CGT de faire appel à des volontaires pour travailler la 4^{ème} semaine permettrait de satisfaire toutes les parties.

Plusieurs sites du Groupe ont aussi engagé des actions dans ce sens.

C'est tous ensemble que nous pourrons gagner.

Renault embauche

Carlos Ghosn clame haut et fort que c'est grâce aux efforts consentis par les salariés, que l'entreprise a pu atteindre le chiffre de 3 Milliards de bénéfices en 2014. Il glorifie l'accord compétitivité signé le 13 mars 2013 mais, oublie de tout dire.

Les 1 000 embauches annoncées (500 dans les usines et 500 dans les autres fonctions), n'effaceront pas :

- ⊗ Les 3 860 suppressions d'emplois de Renault, opérées depuis l'accord compétitivité du 13 mars 2013.
- ⊗ Les 4 000 intérimaires qui travaillent dans le périmètre de l'accord.
- ⊗ La perte du pouvoir d'achat de toutes les catégories professionnelles, excepté les cadres dirigeants et les actionnaires !

Ça roule pour eux

+10% de dividendes versés aux actionnaires et une augmentation de 17% du salaire du PDG de Renault, dans un contexte d'austérité générale pour les citoyens européens.

Par ailleurs, dans le contexte social qui est le nôtre aujourd'hui, marqué par des politiques de rigueurs asphyxiantes, pour la majorité des citoyens européens, Renault augmentera une nouvelle fois ses dividendes par action de 1,72€ à 1,90€ soit 560 M€ contre 503 en 2013 (Plus de 10%).

En 2012, Carlos Ghosn a perçu (part fixe et part variable) 2,238 millions d'€ et 2,615 millions d'€ en 2013, soit 16,8 % d'augmentation de salaire, sans compter les autres avantages (actions, dividendes... et salaire de Nissan).

Au vu des résultats annoncés, il est évident que Carlos Ghosn s'augmentera encore, au moins autant, en 2014.

**Salariés de PSA et Renault :
Mêmes combats !**



Par ici la sortie

Après avoir ciblé de nombreux techniciens et cadres de la DSIN et de la DRD, en leur envoyant des courriers nominatifs, les invitant lourdement à se porter volontaires pour partir, la direction passe à l'étape supérieure.

Elle propose aux salariés de se rendre à des ateliers de rédactions de CV, 3 minutes pour convaincre (se vendre), etc...

Rappelons à la direction, la situation de l'emploi dans notre pays, avec une désindustrialisation continue et un chômage record.

Pas étonnant que la direction ne trouve pas le nombre de volontaires qu'elle a ciblé.

A terme, la direction veut délocaliser et externaliser les activités de la DSIN et de la DRD, ce qui ne risque pas d'inverser la courbe du chômage.

EN TOUT CAS, HORS DE QUESTION DE DÉLOCALISER LES PROFITS!



Mulhouse : Les malades fichés !

Dans un fichier informatique appelé : « suivi du présentisme », la direction note au jour le jour tous ceux qui sont en arrêt maladie. Il suffit que sur une période d'un an, un salarié soit en arrêt une seule journée, pour qu'il soit fiché !

Ce fichier a été récupéré par la CGT et sur un an, à l'atelier de PMM (Fonderie-Forge), 600 salariés ont été fichés par la direction du fait de leurs absences.

Ce fichier était accessible depuis l'intranet, sur PC info, il est choquant que la vie privée des salariés puisse être connue de tous et que la direction utilise les problèmes de santé pour convoquer et sanctionner.

Un petit extrait des commentaires que l'on peut trouver dans le fichier de Mulhouse : « Gros soucis de santé », « pas d'abus », « problèmes liés à un soi-disant accident du travail »...

La CGT de Mulhouse a fait intervenir l'inspectrice du travail qui a constaté ces infractions contraires aux dispositions de Code du Travail.

L'absentéisme coûte cher aux entreprises :



Réunion DP de février

Le jeudi 12 février 2015, avait lieu la réunion mensuelle des Délégués du Personnel. Cette réunion a pour but de débattre sur les questions qui sont confiées par les salariés à leurs représentants et bien sûr, d'y répondre.

La direction a demandé à ses chefs du personnel de ne pas répondre aux questions des élus : du jamais vu !

L'excuse invoqué était que les débrayages du jeudi 12 février avaient mobilisé l'ensemble des chefs du personnel et avait empêché ces derniers de répondre aux questions des salariés.

Une excuse qui ne tient pas la route, puisque le chef du personnel de Belchamp n'était pas présent sur le site de Sochaux lors des débrayages, et les questions des élus avaient été transmises longtemps à l'avance. Ce dernier n'a pas répondu aux questions, non plus.



En agissant ainsi, la direction démontre une nouvelle fois, son mépris des préoccupations de salariés.

En tout état de cause, la loi l'oblige à répondre aux questions écrites par les DP dans les 6 jours qui suivent la dernière réunion.

Question de priorité

Hormis le fait que la direction n'accède que trop rarement aux revendications des salariés sur leurs conditions de travail, elle vient de prouver que ce n'est pas du tout sa priorité.

C'est aussi pour cela que la CGT a appelé à la grève la semaine dernière, car la direction s'est assise sur la proposition de la CGT sur les congés ayant obtenu l'adhésion de plus de 1800 salariés (pétition) !

En outre, voici, quelques-unes des missions qui sont confiées, quotidiennement, aux chefs du personnel :

- Encadrer les grévistes dans les ateliers, non pas pour des questions de sécurité, mais pour prendre des noms et intimider ceux qui n'osent pas encore franchir le pas.
- Convoquer un à un, chaque salarié, qui revient d'arrêt-maladie.
- Convoquer les salariés à des entretiens disciplinaires, pour un oui ou pour un non.
- Courir après les élus CGT pour les empêcher de prendre contact avec les salariés et mettre à la poubelle les tracts après le passage des délégués.

Voilà sa conception du dialogue social, en effet : on ne peut pas être au four et au moulin !

Loi MACRON : Gérard Filoche à Belfort

L'Union Départementale CGT du 90, organise une conférence débat sur les dangers de la loi Macron, avec la participation de Gérard Filoche, militant PS et ancien inspecteur du travail, qui déclare :

« *Jamais sans doute, un gouvernement issu de la Gauche, n'a osé proposer une loi aussi rétrograde, libérale, en tout point destructrice des droits des salariés.* »

Que se cache-t-il derrière ce projet de loi ? Au service de qui ? Pourquoi cette fuite en avant libérale qui accentuera récession et chômage, tout en faisant perdre des droits sociaux ? Comment le repousser ?

Autant de questions qui seront au cœur des discussions :

Ce Mercredi 18 février 2015 à 20h00 à la Maison du Peuple de Belfort.

